

l'arlement tranchera le problème. Quant à moi, je proteste parce que le discours du trône ne mentionne pas ce sujet, l'un des plus importants dont la Chambre devait s'occuper, selon moi. Il peut me convenir ou m'être agréable de prendre des vacances d'été. Pourtant, de la conduite de cette Chambre dépend le sort de millions de dollars et le Parlement est tenu de protéger ces capitaux et les gens auxquels ils procurent du travail et qui doivent peiner été comme hiver.

Maintenant, je dirai un mot d'un sujet qu'on a mentionné ici et qui m'intéresse beaucoup. Je suis bien aise que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Fisher) soit présent. Il regarde l'heure, mais j'espère qu'il m'accordera quelques minutes pour protester avec force contre les propos qu'il a tenus touchant le commerce privilégié. Depuis quinze ans, je préconise cette doctrine économique et je ne rougis pas d'arborer mes couleurs dans cette enceinte ou ailleurs. En 1903, pendant le congrès des chambres de commerce de l'empire qui eut lieu à Montréal, on me fit l'honneur de me confier la direction de la croisade en faveur de cette doctrine et le soin de proposer les conclusions qui furent adoptées dans cette circonstance. A cette réunion assistaient des représentants de toutes les villes importantes du Dominion du Canada. A une seule exception près, tous les représentants canadiens, de Victoria à Halifax, parlèrent et votèrent en faveur du commerce privilégié avec la Grande-Bretagne.

Le ministre de l'Agriculture, il est vrai, fait peu de cas des marchands et des industriels, mais se rabat sur les cultivateurs et il déclare que ceux-ci n'ont que faire du commerce privilégié. Je ne suis pas de l'avis du ministre; je sais qu'il se trompe. La législature du Manitoba a adopté une résolution en faveur de cette politique. On a déjà cité la résolution adoptée au Nouveau-Brunswick. Nous n'ignorons pas que, d'un bout à l'autre du pays, on est en faveur de la réciprocité de commerce. Il est certain que le ministre a commis une grave erreur lorsqu'il a tenu ce propos à Montréal. Ou bien son opinion était diamétralement opposée à celle du ministre ou bien celui-ci a induit en erreur, non seulement le Canada, mais tout l'empire. Pourquoi a-t-il pris part à la conférence coloniale, si ce n'est pour manifester ses sentiments? Et quels étaient ces sentiments? Il avait accordé des faveurs réelles et il était prêt à en accorder de nouvelles dès que la Grande-Bretagne prendrait l'initiative. Le ministre de l'Agriculture partageait-il cette opinion? S'il ne la partageait pas, le cabinet, dans cette circonstance, a mal interprété ses sentiments.

Je soutiens que le ministère a, plus d'une fois, épousé la doctrine de la préférence commerciale. Les cultivateurs, il est vrai, ne veulent plus de ce que le ministre appelle une "préférence", parce que c'est une pré-

férence boiteuse, ne penchant que d'un côté et que, dans l'esprit de ses auteurs, elle ne devait pas avoir le sens qu'il lui attribue.

Nous jouissons maintenant d'un privilège, dit-il. Que le ministre nous dise en quoi il consiste. Nous ne jouissons pas de l'ombre d'un privilège sur le marché anglais. Les produits de la Russie, des Etats-Unis, de tous les pays, même des plus hostiles à la Grande-Bretagne, y sont sur le même pied que ceux du Canada. Cependant nous n'ignorons pas—au moins, je crois savoir—que le ministre en prononçant ce discours a exprimé les sentiments qui l'animent réellement. Le "Herald", son propre organe, a toujours combattu cette doctrine; du moins, il l'a combattu depuis plusieurs années. Il m'a pris à parti avec rigueur et d'une façon fort injurieuse parce que j'ai proposé cette résolution. Depuis ce jour-là, il a toujours repoussé la doctrine du commerce privilégié—cela ne souffre aucun doute. Ce soir, le ministre de l'Agriculture s'est involontairement trahi. Ni cette Chambre, ni le pays, ni l'empire ne seront satisfaits de ses explications. Le ministre, il me semble, a laissé percer ses tendances impérialistes à la dernière session, lorsqu'il s'est élevé contre l'attitude prise par l'Angleterre sur la question des entraves mises à l'importation du bétail. C'était un "manque de courtoisie", disait-il. Ces mots tombent généralement de la bouche d'un ambassadeur qui est sur le point de briser toutes relations avec le pays dont il parle. J'ignore si les paroles du ministre de l'Agriculture avaient cette portée. Mais lorsqu'on se sert de l'expression: "un manque de courtoisie", le plus souvent on a ensuite recours à d'autre chose qu'à un langage violent.

Quoi qu'il en soit de l'intention qu'avait le ministre de l'Agriculture, c'est ce que plusieurs de ses auditeurs ont compris. Aujourd'hui, il vient combattre la préférence en faveur de l'Angleterre. Pendant longtemps nous avons cru que le présent cabinet était hostile à cette doctrine. Dès que la préférence fut établie sur ses bases actuelles, j'ai déclaré que c'était un coup fatal porté au projet que le Gouvernement avait caressé pendant des années. Nous avoas dû nous servir d'une autre appellation et parler d'une préférence mutuelle afin de la distinguer de ce que le Gouvernement appelait une préférence.

L'honorable ministre dit que la Grande-Bretagne a déclaré d'une manière catégorique qu'elle n'en veut pas. N'en soyons pas si certains, monsieur l'Orateur. On nous apprend que 44 pour 100 des électeurs anglais se sont prononcés uniquement en faveur de la politique de M. Chamberlain. Ce résultat n'est pas à dédaigner si l'on considère que l'ancienne Chambre en Angleterre ne renfermait pas un seul député qui eut été élu parce qu'il avait adopté ce programme politique. A l'élection précé-